



**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

Le 6 mai 2025 le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le *Règlement 977-25 décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 3 080 384 \$, numéro Règlement 977-25.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 8 mai 2025.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 8e jour de mai 2025.

---

La greffière adjointe,  
Émilie Carrier



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Émilie Carrier, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 8 mai 2025 à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Internet de la ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 8<sup>e</sup> jour de mai 2025.

---

La greffière adjointe,  
Émilie Carrier